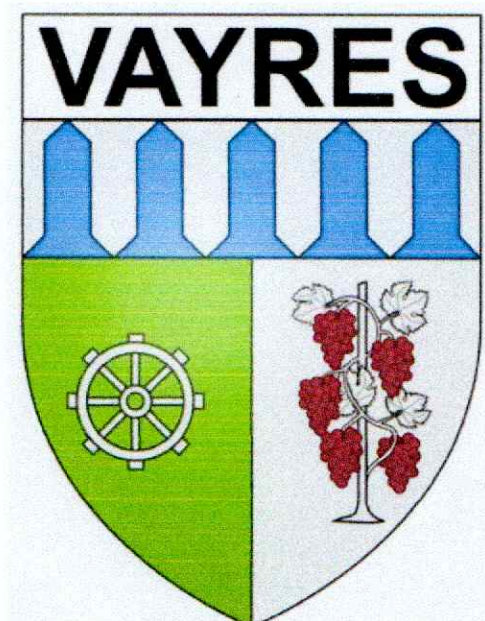


DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMMUNE DE VAYRES



PLAN LOCAL D'URBANISME

ENQUETE PUBLIQUE du 15 JUILLET au 12 SEPTEMBRE 2024

ANNEXES

## LISTE DES ANNEXES

- A Arrêtés d'enquête publique
- Arrêté n° 2024 – 426 prescrivant l'enquête publique du projet de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Vayres en date du 25 juin 2024
  - Arrêté n° 2024 – 557 prescrivant la prolongation de l'enquête publique du projet de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Vayres en date du 09 août 2024
- B Désignation du commissaire enquêteur
- Demande de la CALi pour la désignation d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique de révision générale du PLU de Vayres
  - Décision n° E24000029/33 du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, du 08 avril 2024 portant désignation du Commissaire Enquêteur
- C Insertions réglementaires de l'avis d'enquête publique dans la presse locale :
- Le résistant du 27 juin (attestation de parution)
  - Le Résistant et 18 juillet 2024 (attestation de parution)
  - Sud-ouest du 28 juin (annonce légale)
  - Sud-ouest du 18 juillet 2024 (attestation)
- Et de la prolongation
- Le résistant du 15 août 2024 (attestation de parution)
  - Sud-ouest du 13 août 2024 (annonce légale)
- D Articles de la presse locale (les plus récents)
- Sud-Ouest
    - 14 août 2024 article intitulé « Vayres – Une enquête publique sur le nouveau projet d'urbanisme »
    - 26 septembre 2024 article intitulé « Le collectif Sauver Saint-Pardon est en désaccord avec le Plan Local d'Urbanisme »
  - Le Résistant
    - 1 août 2024 article intitulé « Les habitants de Saint-Pardon sont inquiets »
    - 26 septembre 2024 article intitulé « le projet de nouveau Plan Local d'Urbanisme questionne les habitants »
- E Certificats d'affichage
- Arrêté n° 2024-426
  - Arrêté n° 2024- 557
- F Communiqué du maire de Vayres « Révision du PLU de Vayres » en date du 25.09. 2024
- G Observations du public
- Listes des personnes ayant fait des observations dans le registre d'enquête
  - Listes des personnes ayant remis un document au commissaire enquêteur ou à la mairie
  - Liste des personnes ayant fait des observations sur le site de la CALi
  - Courriers et mails reçus (exemplaire de la CALi uniquement) x
  - Registre d'enquête (exemplaire de la CALi uniquement)

## ANNEXE A

Arrêté n° 2024 – 426 prescrivant l'enquête publique du projet de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Vayres en date du 25 juin 2024

Arrêté n° 2024 – 557 prescrivant la prolongation de l'enquête publique du projet de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Vayres en date du 09 août 2024



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS** *de la Communauté d'agglomération du Libournais*

### **ARRETE N° 2024 - 426**

#### **PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET DE REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE VAYRES**

Le président de la communauté d'agglomération du Libournais ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 151-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Vayres en date du 27 juin 2008 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Vayres en date du 28 juin 2017 sollicitant La Cali de poursuivre la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali en date du 25 septembre 2017 poursuivant la révision générale du plan local d'urbanisme ;

Vu le débat en Conseil communautaire de La Cali en date du 10 novembre 2021 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali en date du 15 novembre 2023 arrêtant la révision générale du plan local d'urbanisme et tirant le bilan de la concertation ;

Vu la décision n° E23000029/33 en date du 8 avril 2024 du Président du tribunal administratif de Bordeaux désignant M. BAUDINET, Officier supérieur de l'armée de terre retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire chargée de conduire l'enquête publique relative au projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et Mme BAZALGETTE, en qualité de commissaire-enquêtrice suppléante ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision générale du P.L.U. de la commune de Vayres pour une durée de 37 jours consécutifs, à compter du 15 juillet 2024 au 20 août 2024 inclus,

Le projet de révision générale a pour objectif initial :

- De reprendre le traitement des zones Na
- De réfléchir à une meilleure répartition des zones 1AU, 1AUa et Aux
- De préciser certains alinéas des articles 11 et 14 du règlement de chaque zone
- De limiter les possibilités de découpage en profondeur des parcelles en zone U
- D'établir une meilleure protection des zones N
- De réactualiser les données traitées dans le cadre de la précédente révision

Le projet de révision générale a défini les Orientations politiques suivantes :

- préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et agricole
- valoriser le patrimoine paysager de la commune
- prévoir un développement équilibré de l'habitat
- compléter les équipements au service de la population
- conforter le développement économique
- améliorer le fonctionnement urbain

Ce projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

### ARTICLE 2 :

Au terme de cette enquête publique, le Conseil communautaire approuvera la révision générale du PLU, éventuellement modifiée suite aux avis des personnes publiques associées, au rapport et avis du commissaire enquêteur et aux décisions du Conseil communautaire.

### ARTICLE 3 :

Afin de conduire l'enquête publique, le président du tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. BAUDINET, Officier supérieur de l'armée de terre retraité, en qualité de commissaire-enquêteur.

### ARTICLE 4 :

Le dossier complet du projet de révision du PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé préalablement à l'ouverture de l'enquête publique par M. BAUDINET Rémi, commissaire-enquêteur, seront déposés au siège de la Communauté d'agglomération et en Mairie de Vayres et mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

A la Cali (42 rue Jules Ferry 33500 Libourne)

- ▲ Du Lundi au Vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

A la Mairie de Vayres :

- ▲ Du Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00
- ▲ 1<sup>er</sup> Samedi du mois : 9h00 à 12h00

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site internet de la Communauté d'agglomération à l'adresse suivante : [www.lacali.fr](http://www.lacali.fr).

Chacun pourra ainsi prendre connaissance du dossier de révision générale et consigner ses observations, soit :

- ▲ sur le registre d'enquête ;
- ▲ les adresser par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur au siège de la Communauté d'agglomération (42 rue Jules Ferry 33500 Libourne) ;
- ▲ les adresser par courrier électronique à l'adresse e-mail suivante : [enquetepublique@lacali.fr](mailto:enquetepublique@lacali.fr), avec la mention en objet :

Pour la révision générale « courrier à l'attention du commissaire enquêteur pour le projet de révision générale du PLU de Vayres »,

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, toute personne pourra :

- demander des informations ;
  - obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique ;
- auprès du Responsable du service urbanisme de La Cali.

#### ARTICLE 5 :

Le commissaire-enquêteur recevra le public dans les locaux de la Mairie de Vayres aux jours et heures suivants :

- ▲ Lundi 15 juillet de 8h30 à 12h
- ▲ Mercredi 24 juillet de 8h30 à 12h
- ▲ Mardi 30 juillet de 8h30 à 12h
- ▲ Jeudi 8 août de 8h30 à 12h
- ▲ Mercredi 14 août de 8h30 à 12h
- ▲ Mardi 20 août de 13h30 à 17h

#### ARTICLE 6 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre déposé au siège de la Communauté d'agglomération et en mairie sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui.

Le commissaire-enquêteur dressera dans les 8 jours après clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations et le remettra au président de la communauté d'agglomération, responsable du projet.

Le Président de la Communauté d'agglomération disposera de 15 jours à la date de la remise de ce procès-verbal pour produire les observations éventuelles de la commune en réponse.

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai de trente (30) jours à compter de la fin de l'enquête, soit au plus tard le 20 septembre 2024, pour transmettre au président de la communauté d'agglomération le dossier d'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions et avis motivés. Un délai pourra être accordé au commissaire-enquêteur, sur sa demande motivée. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

#### ARTICLE 7 :

A partir de la remise du rapport et des conclusions, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur au service urbanisme de la Communauté d'agglomération et en Mairie de Vayres durant les heures d'ouverture, à savoir le :

A La Cali (42 rue Jules Ferry 33500 Libourne)

- ▲ Du Lundi au Vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

A la Mairie de Vayres :

- ▲ Du Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00
- ▲ 1<sup>er</sup> Samedi du mois : 9h00 à 12h00

Ces documents seront consultables pendant un an à partir de la clôture de l'enquête publique.

#### ARTICLE 8 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché notamment à la Communauté d'agglomération du Libournais et en mairie et sur tous les emplacements prévus habituellement sur le territoire pour l'information du public et à proximité des lieux concernés par les projets de révision générale du PLU, 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. Il respectera l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R 123-11 du code de l'environnement, à savoir :

« les affiches mentionnées au III de l'article R 123-11 mesurent au moins 42 x 59,4 cm (format A2). Elles comportent le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune. »

Ces formalités de publicité seront justifiées par un certificat du président de la Communauté d'agglomération du Libournais et du Maire.

Cet avis au public sera également consultable, le cas échéant, sur le site internet de la Communauté d'Agglomération : [www.lacali.fr](http://www.lacali.fr).

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

**ARTICLE 9 :**

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au service d'urbanisme de la préfecture du département de la Gironde où le public pourra les consulter, ainsi qu'au siège de la communauté d'Agglomération du Libournais et en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Président de la communauté d'agglomération du Libournais publie le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sur ce même site et le tient à la disposition du public pendant un an.

**ARTICLE 10 :**

Monsieur BAUDINET, commissaire-enquêteur, et le Président de La Cali, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 11 :**

Copie du présent arrêté sera adressé à :

- ▲ Monsieur le sous-préfet de Libourne ;
- ▲ Monsieur le président du tribunal administratif de Bordeaux ;
- ▲ Monsieur le commissaire enquêteur.

mis en ligne le 3 juillet 2024

A Libourne, le 25 JUIN 2024

Monsieur Philippe BUISSON  
Président de La Cali



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES** *de la Communauté d'agglomération du Libournais*

---

### **ARRETE N°2024-557**

#### **PROLONGEANT L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET DE REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE VAYRES**

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président de la communauté d'agglomération,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 151-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 juin 2008 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 juin 2017 sollicitant la Cali de poursuivre la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 septembre 2017 poursuivant la révision générale du plan local d'urbanisme ;

Vu le débat en conseil communautaire de la Cali en date du 10 novembre 2021 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 novembre 2023 arrêtant la révision générale du plan local d'urbanisme et tirant le bilan de la concertation ;

Vu la décision n° E23000029/33 en date du 8 avril 2024 du président du tribunal administratif de Bordeaux désignant M. BAUDINET, Officier supérieur de l'armée de terre retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire chargée de conduire l'enquête publique relative au projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et Mme BAZALGETTE, en qualité de commissaire-enquêtrice suppléante ;

Vu l'arrêté n°2024-426 du président de la Cali prescrivant l'enquête publique du projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vayres ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête ;

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1 :**

Une enquête publique sur le projet de révision générale du P.L.U. de la commune de Vayres a été organisée du 15 juillet 2024 au 20 août 2024 inclus pour une durée de 37 jours consécutifs. **Elle est prolongée jusqu'au 12 septembre 2024 pour une durée supplémentaire de 23 jours soit 60 jours consécutifs.**

Le projet de révision générale a pour objectif initial :

- De reprendre le traitement des zones Na
- De réfléchir à une meilleure répartition des zones 1AU, 1AUa et Aux
- De préciser certains alinéas des articles 11 et 14 du règlement de chaque zone
- De limiter les possibilités de découpage en profondeur des parcelles en zone U
- D'établir une meilleure protection des zones N
- De réactualiser les données traitées dans le cadre de la précédente révision

Le projet de révision générale a défini les Orientations politiques suivantes :

- préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et agricole
- valoriser le patrimoine paysager de la commune
- prévoir un développement équilibré de l'habitat
- compléter les équipements au service de la population
- conforter le développement économique
- améliorer le fonctionnement urbain

Ce projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

### **ARTICLE 2 :**

Au terme de cette enquête publique, le conseil communautaire approuvera la révision générale du PLU, éventuellement modifiée suite aux avis des personnes publiques associées, au rapport et avis du commissaire enquêteur et aux décisions du conseil communautaire.

### **ARTICLE 3 :**

Afin de conduire l'enquête publique, le président du tribunal administratif de Bordeaux a désigné M. BAUDINET, Officier supérieur de l'armée de terre retraité, en qualité de commissaire-enquêteur.

### **ARTICLE 4 :**

Le dossier complet du projet de révision du PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé préalablement à l'ouverture de l'enquête publique par M. BAUDINET Rémi, commissaire-enquêteur, seront déposés au siège de la communauté d'Agglomération et en mairie de Vayres et mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

A la Calì (42 rue Jules Ferry 33500 Libourne)

- ▲ Du Lundi au Vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

A la Mairie de Vayres :

- ▲ Du Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site internet de la communauté d'agglomération à l'adresse suivante : [www.lacali.fr](http://www.lacali.fr).

Chacun pourra ainsi prendre connaissance du dossier de révision générale et consigner ses observations, soit :

- ▲ sur le registre d'enquête ;
- ▲ les adresser par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur au siège de la communauté d'Agglomération (42 rue Jules Ferry 33500 LIBOURNE) ;
- ▲ les adresser par courrier électronique à l'adresse e-mail suivante : [enquetepublique@lacali.fr](mailto:enquetepublique@lacali.fr). avec la mention en objet :

Pour la révision générale « courrier à l'attention du commissaire enquêteur pour le projet de révision générale du PLU de Vayres »,

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, toute personne pourra :

- demander des informations ;
  - obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique ;
- auprès du Service urbanisme de la Cali.

#### **ARTICLE 5 :**

Le commissaire-enquêteur recevra le public dans les locaux de la mairie de Vayres aux jours et heures suivants :

- ▲ Mercredi 14 août de 8h30 à 12h
- ▲ Mardi 20 août de 13h30 à 17h

Permanences supplémentaires :

- ▲ Mercredi 28 août de 8h30 à 12h
- ▲ Mercredi 4 septembre de 8h30 à 12h
- ▲ Lundi 9 septembre de 8h30 à 12h
- ▲ Jeudi 12 septembre de 13h30 à 17h

#### **ARTICLE 6 :**

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre déposé au siège de la communauté d'Agglomération et en mairie sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui.

Le commissaire-enquêteur dressera dans les 8 jours après clôture de l'enquête, un procès verbal de synthèse des observations et le remettra au président de la communauté d'agglomération, responsable du projet.

Le président de la communauté d'agglomération disposera de 15 jours à la date de la remise de ce procès-verbal pour produire les observations éventuelles de la commune en réponse.

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai de trente (30) jours à compter de la fin de l'enquête, soit au plus tard le 12 octobre 2024, pour transmettre au président de la communauté d'agglomération le dossier d'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions et avis motivés. Un délai pourra être accordé au commissaire-enquêteur, sur sa demande motivée. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

#### **ARTICLE 7 :**

A partir de la remise du rapport et des conclusions, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur au service urbanisme de la communauté d'Agglomération et en mairie de Vayres durant les heures d'ouverture, à savoir le :

A la Cali (42 rue Jules Ferry 33500 Libourne)

- Du Lundi au Vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

A la Mairie de Vayres :

- ▲ Du Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00
- ▲ 1<sup>er</sup> Samedi du mois : 9h00 à 12h00

Ces documents seront consultables pendant un an à partir de la clôture de l'enquête publique.

#### **ARTICLE 8 :**

Un avis au public faisant connaître la prolongation de l'enquête sera publié avant le 20 août, dans la presse régionale diffusée dans le département.

Cet avis sera affiché notamment à la communauté d'Agglomération du Libournais et en mairie et sur tous les emplacements prévus habituellement sur le territoire pour l'information du public et à proximité des lieux concernés par les projets de révision générale du PLU pendant toute la durée de l'enquête publique. Il respectera

l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R 123-11 du code de l'environnement, à savoir :

« les affiches mentionnées au III de l'article R 123-11 mesurent au moins 42 x 59,4 cm (format A2). Elles comportent le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune. »

Ces formalités de publicité seront justifiées par un certificat du président de la communauté d'Agglomération du Libournais et du maire.

Cet avis au public sera également consultable, le cas échéant, sur le site internet de la communauté d'Agglomération : [www.lacali.fr](http://www.lacali.fr).

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

#### **ARTICLE 9 :**

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au service d'urbanisme de la préfecture du département de la Gironde où le public pourra les consulter, ainsi qu'au siège de la communauté d'Agglomération du Libournais et en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le président de la communauté d'Agglomération du Libournais publie le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sur ce même site et le tient à la disposition du public pendant un an.

#### **ARTICLE 10 :**

Monsieur BAUDINET, commissaire-enquêteur, et le président de la Cali, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

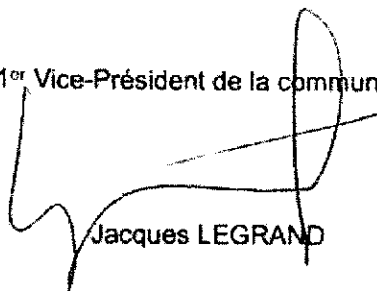
#### **ARTICLE 11 :**

Copie du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le sous-préfet de Libourne ;
- ▲ Monsieur le président du tribunal administratif de Bordeaux ;
- ▲ Monsieur le commissaire enquêteur.

Fait à Vayres, le 09 août 2024

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président de la communauté d'Agglomération



Jacques LEGRAND

## ANNEXE B

### Désignation du commissaire enquêteur

- Demande de la CALi pour la désignation d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique de révision générale du PLU de Vayres
- Décision n° E24000029/33 du Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux, du 08 avril 2024 portant désignation du Commissaire Enquêteur



Libourne, le 5 avril 2024

**Monsieur le Président**  
**Tribunal Administratif de Bordeaux**  
CS 21490  
9 rue Tastet  
33063 Bordeaux Cedex

Service Urbanisme  
Affaire suivie par :  
Benjamin MAUFRONT - bmaufmont@lacali.fr

**Objet : Demande de désignation d'un commissaire enquêteur pour une enquête publique**  
*Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vayres*  
**PJ : Délibération de prescription**

Monsieur le Président,

La commune de Vayres a engagé une procédure de modification de son PLU afin :

- de reprendre le traitement des zones Na
- de réfléchir à une meilleure répartition des zones 1AU, 1AUa et Aux
- De préciser certains alinéas des articles 11 et 14 du règlement de chaque zone
- De limiter les possibilités de découpage en profondeur des parcelles en zone U
- D'établir une meilleure protection des zones N
- De réactualiser les données traitées dans le cadre de la précédente révision

J'ai l'honneur de vous informer que par une délibération en date du 27 juin 2008 le conseil municipal a décidé de prescrire la Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vayres. Par une délibération en date du 5 juillet 2017, la commune de Vayres a sollicité la Cali pour poursuivre cette procédure ce que le conseil communautaire a validé par une délibération en date du 25 septembre 2017.

En application de l'article R123-5 et les suivants du code de l'environnement ainsi que l'article L153-19 du Code de l'urbanisme, je sollicite de votre part, la désignation d'un commissaire enquêteur afin de mener l'enquête publique portant sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vayres.

Le dossier de Révision générale est téléchargeable via le lien suivant :

<https://www.lacali.fr/actualites-de-la-cali/arret-de-la-revision-generale-du-plu-de-la-commune-de-vayres>

A cet effet, cette enquête pour la révision générale du PLU pourrait se dérouler au deuxième trimestre 2024.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Le 1er Vice-Président délégué au développement  
touristique et à l'urbanisme

  
Jacques LEGRAND



**Communauté d'agglomération du Libournais**

BP 2026 - 33502 Libourne Cedex - tél : 05 57 25 01 51 / fax : 05 57 25 45 75  
contact@lacali.fr / www.lacali.fr





DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX

08/04/2024

N° E24000029 /33

Le président du tribunal administratif

**Décision désignation de commissaire du 08/04/2024**

**CODE : 1**

Vu enregistrée le 05/04/2024, la lettre par laquelle Monsieur le Président de la communauté d'agglomération du Libournais demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*révision du plan local d'urbanisme de la commune de Vayres ;*

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R.123-5 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Rémi BAUDINET est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Madame Françoise BAZALGETTE-MOIROT est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de la communauté d'agglomération du Libournais LA CALI, à Monsieur Rémi BAUDINET et à Madame Françoise BAZALGETTE-MOIROT, copie sera transmise à la commune de VAYRES.

Fait à Bordeaux, le 08/04/2024

le président,

Gil CORNEVAUX

Pour expédition conforme à l'original  
Pour le Greffier en Chef et par délégation  
Le Contrôleur des services techniques

  
Xavier BESSE des LARZES

## ANNEXE C

Insertions réglementaires de l'avis d'enquête publique dans la presse locale :

- Le résistant du 27 juin (attestation de parution)
- Le Résistant et 18 juillet 2024 (attestation de parution)
- Sud-ouest du 28 juin (annonce légale)
- Sud-ouest du 18 juillet 2024 (attestation)

Et de la prolongation

- Le résistant du 15 août 2024 (attestation de parution)
- Sud-ouest du 13 août 2024 (annonce légale)

## ATTESTATION DE PARUTION

Département : 33

Journal : LE RESISTANT

Parution : 27 juin 2024

Référence n°REL011959

LIBOURNE, le 25 juin 2024

### Communauté d'Agglomération du Libournais

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### Relative à la révision générale du plan local d'urbanisme de VAYRES

Par arrêté n°2024-426, le président de la communauté d'Agglomération du Libournais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier de révision générale du PLU de Vayres.

A cet effet, **M. BAUDINET Rémi**, Officier supérieur de l'armée de terre retraité, a été désigné par le président du tribunal administratif de Bordeaux comme commissaire-enquêteur et Mme BAZALGETTE Françoise, ingénieure, en qualité de commissaire enquêteur suppléante.

L'enquête se déroulera à la communauté d'Agglomération et en mairie de Vayres du **15 juillet au 20 août 2024**, aux jours et heures habituels d'ouverture,

A la Cali (42 rue Jules Ferry 33500 Libourne)

- Du Lundi au Vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

A la Mairie de Vayres :

- Du Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00

- 1er Samedi du mois : 9h00 à 12h00

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie :

- Lundi 15 juillet de 8h30 à 12h

- Mercredi 24 juillet de 8h30 à 12h

- Mardi 30 juillet de 8h30 à 12h

- Jeudi 8 août de 8h30 à 12h

- Mercredi 14 août de 8h30 à 12h

- Mardi 20 août de 13h30 à 17h

Le dossier est également consultable sur un poste informatique mis à la disposition public au service urbanisme de la Cali au 33 avenue de la Gare 33870 VAYRES.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet de révision générale du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé au siège de la communauté d'agglomération et en mairie ou reçues au siège de la communauté d'agglomération au 42 rue Jules Ferry 33500 Libourne par voie postale ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique@lacali.fr](mailto:enquetepublique@lacali.fr)

En complément, le dossier ainsi que toutes les informations relatives à l'enquête publique seront consultables pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : [www.lacali.fr](http://www.lacali.fr)

Des informations complémentaires peuvent également être demandées auprès du Responsable du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Libournais (05 33 03 00 10).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le président de la communauté d'agglomération

**LE RESISTANT**

BP 219 - 47 Rue Victor Hugo  
33506 LIBOURNE CEDEX

Tél 05.57.55.49.49 - Fax 05.57.51.47.96

Siret 390 100 501 00050

## ATTESTATION DE PARUTION

Département : 33

Journal : **LE RESISTANT**

Parution : **18 juillet 2024**

Référence n°REL011960

LIBOURNE, le 25 juin 2024

### **Communauté d'Agglomération du Libournais**

#### **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

#### **Relative à la révision générale du plan local d'urbanisme de VAYRES**

Par arrêté n°2024-426, le président de la communauté d'Agglomération du Libournais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier de révision générale du PLU de Vayres.

A cet effet, **M. BAUDINET Rémi**, Officier supérieur de l'armée de terre retraité, a été désigné par le président du tribunal administratif de Bordeaux comme commissaire-enquêteur et Mme **BAZALGETTE Françoise**, ingénieure, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

L'enquête se déroulera à la communauté d'Agglomération et en mairie de Vayres du **15 juillet au 20 août 2024**, aux jours et heures habituels d'ouverture,

A la Cali (42 rue Jules Ferry 33500 Libourne)

- Du Lundi au Vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

A la Mairie de Vayres :

- Du Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00

- 1er Samedi du mois : 9h00 à 12h00

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie :

- Lundi 15 juillet de 8h30 à 12h

- Mercredi 24 juillet de 8h30 à 12h

- Mardi 30 juillet de 8h30 à 12h

- Jeudi 8 août de 8h30 à 12h

- Mercredi 14 août de 8h30 à 12h

- Mardi 20 août de 13h30 à 17h

Le dossier est également consultable sur un poste informatique mis à la disposition public au service urbanisme de la Cali au 33 avenue de la Gare 33870 VAYRES.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet de révision générale du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé au siège de la communauté d'agglomération et en mairie ou reçues au siège de la communauté d'agglomération au 42 rue Jules Ferry 33500 Libourne par voie postale ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique@lacali.fr](mailto:enquetepublique@lacali.fr)

En complément, le dossier ainsi que toutes les informations relatives à l'enquête publique seront consultables pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : [www.lacali.fr](http://www.lacali.fr)

Des informations complémentaires peuvent également être demandées auprès du Responsable du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Libournais (05 33 03 00 10).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le président de la communauté d'agglomération

**LE RESISTANT**

BP 219 – 47 Rue Victor-Hugo

33506 LIBOURNE CEDEX

Tél 05.57.55.49.49 – Fax 05.57.51.47.96

Siret 390 100 501 00050

# Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur [sudouest.fr/annonces-legales](https://sudouest.fr/annonces-legales), [sudouest-marchespublics.com](https://sudouest-marchespublics.com), avec le réseau 

## Avis administratifs et judiciaires

### Enquêtes publiques



Communauté d'Agglomération du Libournais

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la révision générale du plan local d'urbanisme de VAYRES

Par arrêté n°2024-426, le président de la communauté d'Agglomération du Libournais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier de révision générale du PLU de Vayres. A cet effet, M. BAUDINET Rémi, Officier supérieur de l'armée de terre retraité, a été désigné par le président du Tribunal administratif de Bordeaux comme commissaire-enquêteur et M<sup>me</sup> BAZALGETTE Françoise, ingénieure, en qualité de commissaire enquêteur suppléante.

L'enquête se déroulera à la communauté d'Agglomération et en mairie de Vayres du 15 juillet au 20 août 2024, aux jours et heures habituels d'ouverture, à la Cal (42 rue Jules Ferry 33500 Libourne).

Du Lundi au Vendredi : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

A la Mairie de Vayres :

Du Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00

1<sup>er</sup> Samedi du mois : 9h00 à 12h00

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie :

Lundi 15 juillet de 8h30 à 12h

Mercredi 24 juillet de 8h30 à 12h

Mardi 30 juillet de 8h30 à 12h

Jeudi 8 août de 8h30 à 12h

Mercredi 14 août de 8h30 à 12h

Mardi 20 août de 13h30 à 17h

Le dossier est également consultable sur un poste informatique mis à la disposition publique au service urbanisme de la Cal à 38 avenue de la Gare 33870 Vayres.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet de révision générale du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé au siège de la communauté d'agglomération et en mairie ou reçues au siège de la communauté d'agglomération au 42 rue Jules Ferry 33500 Libourne par voie postale ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete@cali.fr](mailto:enquete@cali.fr)

En complément, le dossier ainsi que toutes les informations relatives à l'enquête publique seront consultables pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : [www.cali.fr](http://www.cali.fr). Des informations complémentaires pourront également être demandées auprès du Responsable du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Libournais (05 33 03 00 10). Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le président de la communauté d'agglomération

### Autres avis



EDF

## RAPPORT ANNUEL 2023 D'INFORMATION DU PUBLIC RELATIF AUX INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE BASE N° 86 ET N° 110 EXPLOITEES PAR EDF

Conformément à l'article L. 125-15 du code de l'environnement, «tout exploitant d'une installation nucléaire de base établit chaque année un rapport qui contient des informations concernant :

- 1° Les dispositions prises pour prévenir ou limiter les risques et inconvénients que l'installation peut présenter pour les intérêts mentionnés à l'article L. 563-1 ;
- 2° Les incidents et accidents, soumis à obligation de déclaration en application de l'article L. 561-5, survenus dans le périmètre de l'installation ainsi que les mesures prises pour en limiter le développement et les conséquences sur la santé des personnes et l'environnement ;
- 3° La nature et les résultats des mesures des rejets radioactifs et non radioactifs de l'installation dans l'environnement ;
- 4° La nature et la quantité de déchets entreposés dans le périmètre de l'installation ainsi que les mesures prises pour en limiter le volume et les effets sur la santé et sur l'environnement, en particulier sur les sols et les eaux.»

En application de l'article L. 125-15 du code de l'environnement, le rapport annuel, pour l'année 2023, relatif aux installations nucléaires de base n° 86 et n° 110 exploitées par EDF, est disponible auprès de la mission communication de la centrale du Blayais par mail : [ba-blayais-cem@edf.fr](mailto:ba-blayais-cem@edf.fr)

## Marchés publics et privés

### Autres marchés



Autoroutes du Sud de la France

### APPEL À CANDIDATURE

procède au renouvellement des agréments des dépanneurs - remorqueurs sur l'autoroute A89

Objet de l'avis : Organiser les opérations de dépannage et d'évacuation des Véhicules Légers (VL) sur une section du réseau d'ASF.

Secteurs concernés : District du PERIGORD recherche :

- Deux (2) **dépanneurs-remorqueurs Véhicules Légers** pour les secteurs suivants dans les deux sens de circulation entre les PR 18 et 51,5 et entre les PR 116 et 140 ;
- Un (1) **dépanneur-remorqueur Véhicules Légers** pour le secteur suivant dans les deux sens de circulation entre les PR 51,5 et 85

- Un (1) ou deux (2) **dépanneurs-remorqueurs Véhicules Légers** pour le secteur suivant dans les deux sens de circulation entre les PR 85 et 116.

Durée d'agrément : 3 ans maximum

Retrait et remise des candidatures à télécharger sur la plateforme SAFETENDER en suivant le lien : <https://consultations-asf.safetender.com> à partir du vendredi 28 juin 2024 8h et jusqu'au lundi 15 juillet 2024 8 heures dernier délai.

Critères de sélection : les candidatures sont appréciées en fonction de critères objectifs primaires définis dans le Dossier de Consultation, parmi lesquels figurent : le temps d'intervention ; la capacité du personnel et des matériels de l'entreprise ; l'analyse des équipements, les installations et organisation ; l'environnement et déchets ; les certifications du garage.

Dérogation : suite à une première procédure infructueuse des dérogations au cahier des charges sont inscrites dans le Dossier de Consultation.

Phasage de la procédure : après examen des candidatures (1) une éventuelle visite sur place entre le 15 et le 18 juillet 2024) les candidatures conformes sont analysées. Le rapport d'analyse est soumis à la Commission interdépartementale d'agrément Préfecture de la Gironde qui donnera son avis. Un contrat de dépannage sera ensuite conclu entre ASF et le dépanneur, agréé par la préfecture.

Renseignements : des renseignements complémentaires pourront être obtenus via la plateforme SAFETENDER.

Contact ASF : District du PERIGORD - Tél : 05 57 48 41 43

Date d'envoi de la publicité : vendredi 28 juin 2024

### Marchés à procédure adaptée sup. à 90 000 €



Région Nouvelle-Aquitaine

### AVIS D'APPEL À LA CONCURRENCE

Marché de travaux de réfection des étanchéités de l'externat au lycée Pape-Clément à Pessac. Relance

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Région Nouvelle-Aquitaine.

N° Siret : 20905375900011

Ville : Bordeaux. Code postal : 33077.

Groupement de commandes : Non.

Section 2 : Communication

Lien direct aux documents de la consultation :

<https://nata-nata.fr/Pages/Entreprise/EntrepriseAdresser/Search&AllConsultationsId=56100&lang=fr-fr&cr=acquitaine>

Identifiant interne de la consultation : 2024B000T03918

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.

Nom du contact : Mandataire Bordeaux Métropole Aménagement - BMA - Adresse mail : [contact@b-m-a.fr](mailto:contact@b-m-a.fr) - Tél. 05 58 99 31 99.

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte.

Conditions de participation :

Appétence à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : Se référer au RC.

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Se référer au RC.

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Se référer au RC.

Technique d'achat : Sans objet.

Date et heure limite de réception des plis : le 24 juillet 2024 à 12 heures.

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.

Réduction du nombre de candidats : Non.

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non.

Critères d'attribution : Se référer au RC.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Marché de travaux de réfection des étanchéités de l'externat au lycée Pape-Clément à Pessac. Relance. Opération 6128B003.

Code CPV. Principal : 45261420-4

Type de marché : Travaux.

Lieu principal d'exécution : (33) Gironde pour tous les lots.

La consultation comporte des tranches : Non.

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non.

Section 5 : Lots

Marché alloté : Oui.

Description du lot 1 : Étanchéité.

CPV du lot 1 : 45261420-4, 45341000-9

Description du lot 2 : Second œuvre.

CPV du lot 2 : 45410000-4, 45442110-1

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non.

Autres Informations Complémentaires : Date d'envoi à la publication le 25 juin 2024.

Cette nouvelle procédure est initiée à la suite de la décision de renoncer à passer le marché public pour des raisons spécifiques ne résultant pas de l'ineffectivité de la procédure initiale (marché n° 2024B000T01418).

## Annonces légales

### Vie des sociétés

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un AASP en date du 28 juin

2024, il a été constitué une SARL ayant les

caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : T.G.A PLATRIERIE 88

Objet social : TRAVAUX DE PLATRIERIE

Siège social : 85 Avenue du Général de Gaulle

33550 Langoiran, 88 Avenue du Général de

Gaulle 33550 Langoiran, 33550 Langoiran

Capital : 500 €

Durée : 5 ans à compter de son immatriculation

au RCS BORDEAUX

Co-gérance : M. CERGEL ALEXANDRU, de-

meurant 88 Avenue du Général de Gaulle,

33550 Langoiran, et M. LAZAR TATIAN

CONSTANTIN, demeurant 88 Avenue du Gé-

néral de Gaulle 33550 Langoiran.

CERGEL ALEXANDRU-MARIAN



Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuits sur [sudouest-marchespublics.com](https://sudouest-marchespublics.com)



**Sud Ouest**  
légales

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

**Publiez votre annonce légale**

**Paiement en ligne sécurisé**



## **Annonce légale diffusée dans le Sud-Ouest**

Publiée le 18/07/2024 Avis administratifs et judiciaires Gironde

**CA DU LIBOURNAIS - LA CALI SERVICE DES FINANCES**

42 RUE JULES FERRY

33500

LIBOURNE CEDEX

GIRONDE

Communauté d'Agglomération du Libournais

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la révision générale du plan local d'urbanisme de VAYRES

Par arrêté n°2024-426, le président de la communauté d'Agglomération du Libournais a or- donné l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier de révision générale du PLU de Vayres.

A cet effet,

**M. BAUDINET Rémi**

, Officier supérieur de l'armée de terre retraité, a été désigné par le président du tribunal administratif de Bordeaux comme commissaire-enquêteur et

**M me BAZALGETTE Françoise**

, ingénieure, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

L'enquête se déroulera à la communauté d'Agglomération et en mairie de Vayres

**du 15 juillet au 20 août 2024**

, aux jours et heures habituels d'ouverture, A la Cali (42 rue Jules Ferry 33500 Libourne) Du Lundi au Vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 A la Mairie de Vayres :

Du Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00 1<sup>er</sup> Samedi du mois : 9h00 à 12h00 Le commissaire-enquêteur recevra en mairie :

**Lundi 15 juillet de 8h30 à 12h Mercredi 24 juillet de 8h30 à 12h Mardi 30 juillet de 8h30 à 12h Jeudi 8 août de 8h30 à 12h Mercredi 14 août de 8h30 à 12h Mardi 20 août de 13h30 à 17h**

Le dossier est également consultable sur un poste informatique mis à la disposition public au service urbanisme de la Cali au 33 avenue de la Gare 33870 Vayres.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet de révision générale du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé au siège de la communauté d'agglomération et en mairie ou reçues au siège de la communauté d'agglomération au 42 rue Jules Ferry 33500 Libourne par voie postale ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique@lcali.fr](mailto:enquetepublique@lcali.fr) En complément, le dossier ainsi que toutes les informations relatives à l'enquête publique seront consultables pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : [www.lcali.fr](http://www.lcali.fr) Des informations complémentaires peuvent également être demandées auprès du Responsable du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Libournais (05 33 03 00 10).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le président de la communauté d'agglomération

## ATTESTATION DE PARUTION

Département : 33

Journal : LE RESISTANT

Parution : 15 août 2024

Référence n°REL012028

LIBOURNE, le 13 août 2024

### Communauté d'Agglomération du Libournais

#### AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

##### Relative à la révision générale du plan local d'urbanisme de VAYRES

Par arrêté n°2024-426, le président de la communauté d'Agglomération du Libournais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier de révision générale du PLU de Vayres.

Par arrêté n°2024-557, le 1er Vice-Président de la communauté d'Agglomération du Libournais a ordonné la prolongation de cette enquête publique jusqu'au 12 septembre 2024.

A cet effet, **M. BAUDINET Rémi**, Officier supérieur de l'armée de terre retraité, a été désigné par le président du tribunal administratif de Bordeaux comme commissaire-enquêteur et Mme BAZALGETTE Françoise, ingénieure, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

L'enquête se déroule à la communauté d'Agglomération et en mairie de Vayres depuis le 15 juillet et jusqu'au 12 septembre 2024, aux jours et heures habituels d'ouverture.

- **A la Cali** (42 rue Jules Ferry 33500 Libourne)

\* Du Lundi au Vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

- **A la Mairie de Vayres :**

\* Du Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00

\* 1er Samedi du mois : 9h00 à 12h00

- **Le commissaire-enquêteur recevra en mairie :**

\* Lundi 15 juillet de 8h30 à 12h

\* Mercredi 24 juillet de 8h30 à 12h

\* Mardi 30 juillet de 8h30 à 12h

\* Jeudi 8 août de 8h30 à 12h

\* Mercredi 14 août de 8h30 à 12h

\* Mardi 20 août de 13h30 à 17h

- **Permanences supplémentaires :**

\* Mercredi 28 août de 8h30 à 12h

\* Mercredi 4 septembre de 8h30 à 12h

\* Lundi 9 septembre de 8h30 à 12h

\* Jeudi 12 septembre de 13h30 à 17h

Le dossier est également consultable sur un poste informatique mis à la disposition public au service urbanisme de la Cali au 33 avenue de la Gare 33870 VAYRES.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet de révision générale du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé au siège de la communauté d'agglomération et en mairie ou reçues au siège de la communauté d'agglomération au 42 rue Jules Ferry 33500 Libourne par voie postale ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique@lcali.fr](mailto:enquetepublique@lcali.fr)

En complément, le dossier ainsi que toutes les informations relatives à l'enquête publique seront consultables pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : [www.lcali.fr](http://www.lcali.fr)

Des informations complémentaires peuvent également être demandées auprès du Responsable du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Libournais (05 33 03 00 10).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le président de la communauté d'agglomération

**LE RESISTANT**

BP 219 – 47 Rue Victor-Hugo  
33506 LIBOURNE CEDEX

Tél 05.57.55.49.49 – Fax 05.57.51.47.96

Siret 390 100 501 00050

Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur [sudouest.fr/annonces-legales](https://sudouest.fr/annonces-legales), [sudouest-marchespublics.com](https://sudouest-marchespublics.com), avec le réseau

Avis administratifs et judiciaires

Autres avis



COMMUNE DE TAURIAC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'aliénation du chemin rural du Haut d'Aillard

Par délibération du 05 juin 2024 et par arrêté en date du 30 juillet 2024, le Maire de Tauriac a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour l'aliénation du chemin rural du Haut d'Aillard. M. Jean-Pierre CHARLES est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera du 09 septembre 2024 au 23 septembre 2024 inclus les lundis de 8 h 30 à 12 h 15, les mardis, jeudis (sauf le 19 septembre) et vendredis de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 15 à 16 h 30 et les samedis de 8 h 30 à 12 h.

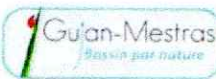
Le dossier sera consultable en Mairie, 2, rue des écoles, 33170 Tauriac et sur le site internet de la commune <http://www.mairie-tauriac.fr> durant le déroulement de l'enquête.

Le Commissaire enquêteur recevra en mairie **Mardi 10 septembre 2024 de 09 h00 à 11 h00 et Lundi 23 septembre 2024 de 10h00 à 12h00.**

Pendant la durée de l'enquête les observations sur cette aliénation pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie, transmises par courrier au Commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie 2, rue des Ecoles 33170 Tauriac ou par courriel [ep.tauriac@gmail.com](mailto:ep.tauriac@gmail.com) jusqu'au 23 septembre 2024 inclus.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête en Mairie de Tauriac.

Le maire, Roger TARIS



COMMUNE DE GUJAN-MESTRAS

REPRISE PAR LA COMMUNE DE CONCESSIONS FUNERAIRES REPUTÉES EN ETAT D'ABANDON DANS LE CIMETIERE DU FIN

Le Maire de Gujan-Mestras, informe que le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024, il sera procédé à la constatation du DEUXIEME ETAT D'ABANDON de concessions funéraires perpétuelles au Cimetière du Fin.

Ce constat débutera à 9 heures 15 minutes. Les familles concernées peuvent être présentes. Une liste de ces concessions est affichée à la Mairie, ainsi qu'au Cimetière. Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés au bureau du service des Affaires Funéraires. Téléphone : 05 57 52 59 34 de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (du lundi au vendredi).

Enquêtes publiques



Communauté d'Agglomération du Libournais

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Vayres

Par arrêté n°2024-426, le président de la communauté d'Agglomération du Libournais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier de révision générale du PLU de Vayres. Par arrêté n°2024-357, le 1<sup>er</sup> Vice-Président de la communauté d'Agglomération du Libournais a ordonné la prolongation de cette enquête publique jusqu'au 12 septembre 2024.

A cet effet, M. BAUDINET Rémi, Officier supérieur de l'Armée de terre retraité, a été désigné par le président du tribunal administratif de Bordeaux comme commissaire-enquêteur et M<sup>me</sup> BAZALGETTE Françoise, ingénieure, en qualité de commissaire-enquêteur suppléante. L'enquête se déroule à la communauté d'Agglomération et en mairie de Vayres depuis le 15 juillet et jusqu'au 12 septembre 2024, aux jours et heures habituels d'ouverture.

A la Cal (42 rue Jules Ferry 33500 Libourne)

Du Lundi au Vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

A la Mairie de Vayres :

Du Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie :

Lundi 15 juillet de 8h30 à 12h

Mardi 24 juillet de 8h30 à 12h

Mardi 30 juillet de 8h30 à 12h

Jeudi 8 août de 8h30 à 12h

Mercredi 14 août de 8h30 à 12h

Mardi 20 août de 13h30 à 17h

Permanences supplémentaires :

Mercredi 28 août de 8h30 à 12h

Mercredi 4 septembre de 8h30 à 12h

Lundi 9 septembre de 8h30 à 12h

Jeudi 12 septembre de 13h30 à 17h

Le dossier est également consultable sur un poste informatique mis à la disposition public au service urbanisme de la Cal au 35 avenue de la Gare 33870 Vayres.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet de révision générale du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé au siège de la communauté d'agglomération et en mairie ou reçues au siège de la communauté d'agglomération au 42 rue Jules Ferry 33500 Libourne par voie postale ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : [enquenetpublique@lacali.fr](mailto:enquenetpublique@lacali.fr)

En complément, le dossier ainsi que toutes les informations relatives à l'enquête publique seront consultables pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : [www.lacali.fr](http://www.lacali.fr)

Des informations complémentaires peuvent également être demandées auprès du Responsable du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Libournais (05 33 03 00 10). Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le président de la communauté d'agglomération



Bordeaux Métropole

AVIS D' ENQUETE PUBLIQUE

Déclassement d'une emprise d'environ 250 m² du domaine public rue des Palombes à Mérignac

Le dossier sera déposé pendant 16 jours consécutifs à la Mairie de Mérignac, 60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, au guichet unique de la Ville, Bureau O, où les habitants pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête :

du 29 août 2024 au 13 septembre 2024 inclus

aux jours et heures habituels d'ouverture des services municipaux, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi

M. Jean-Daniel ALAMARGOT, Commissaire Enquêteur, tiendra permanence à la Mairie de Mérignac :

- Le jeudi 29 août 2024 de 8h à 12h

- le vendredi 13 septembre 2024 de 14h30 à 17h

pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient formulées par les intéressés.

Au cours de la même période, un exemplaire du dossier sera déposé à Bordeaux Métropole, au Pôle Territorial Ouest situé à Le Haillan (Gironde), 10-12 rue des Satellites, où il pourra être consulté pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Le dossier d'enquête sera également accessible par voie électronique sur le site internet : [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr) : les citoyens pourront intervenir et laisser des observations directement sur ce site.

Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée inf. à 90 000 €

Mairie de Avensan

AVIS DE MARCHÉ

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie Avensan.

Ville : Avensan.

Code postal : 33480.

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation : <https://demat-ampa.fr/entreprise>

Identifiant interne de la consultation : 2024\_FORET\_2030

Nom du contact : Laurent PASCUAL

Adresse mail du contact : [contact@mairie-avensan.fr](mailto:contact@mairie-avensan.fr)

N° téléphone du contact : +33 5 56 58 17 07.

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée < 90 k€ HT.

Conditions de participation :

Attitude à exercer l'activité professionnelle conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation.

Capacité économique et financière conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation.

Capacités techniques et professionnelles conditions / moyens de preuve : Conditions énoncées dans les documents de la consultation.

Technique d'achat : Sans objet.

Date et heure limites de réception des plis : 20 septembre 2024 à 12 heures.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Reboisement de pin maritime/taeda et de feuillus.

Description succincte du marché : Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations de services sylvicoles.

Type de marché : Marché.

Consultation éligible : Non.

Lieu principal d'exécution du marché : 33.

Durée du marché (en mois) : Les prestations devront être achevées avant le 31 mars 2025.

Annonces légales

Vie des sociétés

BELEM PART

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 15 juillet 2024, à Gradignan, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BELEM PART.

Forme : SAS.

Siège : 10 rue Edouard Michel 33170 Gradignan.

Objet : La prise et la cession de participations dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, françaises ou étrangères, créées ou à créer, par tout moyen, notamment par voie de création, d'apport, de souscription, d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion, de société en participation ou de groupement ou autrement ; La prestation de services de gestion financière, administrative, informatique, comptable, commerciale ou toutes autres prestations de services techniques pour le compte de sociétés ; L'animation, la planification et la direction stratégique de ses filiales et participations.

Durée : 98 ans.

Capital : 1.000 €. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : M. Benoît SERREAU 10 rue Edouard Michel Gradignan 33170. Immatriculation RCS de BORDEAUX.

Pour avis

K&J DIGITAL SERVICES

CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 01/08/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : K&J DIGITAL SERVICES

Objet social : Consultation informatique, digital et éditique

Siège social : 15 Place Pierre Renaudel, 33800 BORDEAUX

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS BORDEAUX

Président : Monsieur HEMERY Kevin, demeurant 15 Place Pierre Renaudel, 33800 BORDEAUX

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Cause d'agrément : Toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. La transmission des actions émises par la Société s'opère par un virement de compte à compte signé du cédant ou de son représentant qualifié, sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est inscrit sur le registre des mouvements coté et paraphé.

Kevin HEMERY

Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

- 1 Saisissez votre annonce légale via un formulaire
- 2 Visualisez votre avis avant sa parution
- 3 Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest



Sud Ouest marchés publics

Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuits sur [sud-ouest-marchespublics.com](https://sud-ouest-marchespublics.com)

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest



## ANNEXE D

### Articles de la presse locale (les plus récents)

#### ➤ Sud-Ouest

- 14 août 2024 article intitulé « Vayres – Une enquête publique sur le nouveau projet d’urbanisme »
- 26 septembre 2024 article intitulé « Le collectif Sauver Saint-Pardon est en désaccord avec le Plan Local d’Urbanisme »

#### ➤ Le Résistant

- 1 août 2024 article intitulé « Les habitants de Saint-Pardon sont inquiets »
- 26 septembre 2024 article intitulé « le projet de nouveau Plan Local d’Urbanisme questionne les habitants »

## VAYRES

# Une enquête publique sur le nouveau projet d'urbanisme

Le nouveau projet de Plan local d'urbanisme (PLU) de Vayres a été adopté en conseil municipal et présenté lors de réunions publiques. L'enquête publique, qui vient d'être prolongée jusqu'au 12 septembre, est une étape incontournable dans ce long processus de validation.

Elle permet à tout citoyen de prendre connaissance des dossiers, des plans, des différentes zones à urbaniser ou non, et de formuler des observations. Les documents peuvent être consultés sur rendez-vous en mairie ou au service urbanisme de la Cali, communauté d'ag-

glomération, 33 avenue de la gare à Vayres.

Un commissaire enquêteur a été désigné par le président du tribunal administratif de Bordeaux. Il est possible de le rencontrer en mairie. L'ensemble des remarques reçues à l'occasion de ces rendez-vous ou par courrier seront consignées sur un registre dédié. Le commissaire enquêteur en dressera un procès-verbal de synthèse consultable à la mairie ou à la Cali.

**Francis Setze**

**Le détail des jours et horaires de rendez-vous sur [mairie-vayres.com](http://mairie-vayres.com)**



## VAYRES

# Le collectif Sauver Saint-Pardon est en désaccord avec le plan local d'urbanisme

Après avoir été adopté par le conseil municipal en novembre 2023, le plan local d'urbanisme (PLU) vient d'achever l'étape de la consultation publique. Dans ce cadre, Régis Parra et Alex Bouhne ont souhaité constituer un collectif nommé Sauver Saint-Pardon pour alerter le commissaire enquêteur et la municipalité sur différents problèmes. Au cœur de leurs préoccupations, les réserves d'emprise retenues pour des projets de logements sociaux futurs.

« C'est une véritable épée de Damoclès qui pèse sur nos biens, arguent-ils. Nous ne pouvons plus espérer faire une extension, construire une piscine, ou tout simplement céder notre bien à nos enfants. Il en existe ainsi 11 sur Vayres sans aucun critère précis. » Le collectif est également inquiet des projets de constructions : 500 logements supplémentaires dont 330 logements sociaux, qui, estiment-ils, sont de nature à défigurer les paysages de la commune, et d'en bouleverser

l'équilibre. Ils craignent la saturation des équipements collectifs, la crèche, les écoles, le centre de loisirs qui sont déjà au maximum de leur capacité d'accueil. « Quel impact pour la fiscalité locale ? Il faudra financer les infrastructures en matière de routes, d'eau potable et surtout d'assainissement qui connaît déjà aujourd'hui des problèmes récurrents. » Sur la base de ces arguments, quelque 648 Vayrais ont signé la pétition du collectif remise au commissaire enquêteur.



Le plan d'urbanisme et son projet de logements sociaux déplaisent à une partie des habitants. ARCHIVES

### Obligation légale

Du côté de la mairie, le maire Jacques Legrand répond que « la commune de Vayres doit faire un effort particulier pour la construction de logements sociaux faute de quoi elle sera pénalisée financièrement et risque de se voir retirer son droit de préemption au profit des services de l'État. Pour autant, il n'est en aucun cas question d'expropriation, ni d'empêcher des ventes intrafamiliales. Chaque projet présenté fera l'objet d'une attention particulière en liaison avec le vendeur et sera examiné en fonction des contraintes environnementales et de préservation des ressources. »

Francis Setze

Le Résistant 1<sup>er</sup> au 7 août 19h sur la place de la mairie avec baraque géant.

MARLENE CALERO

VAYRES

## Les habitants de St-Pardon sont inquiets

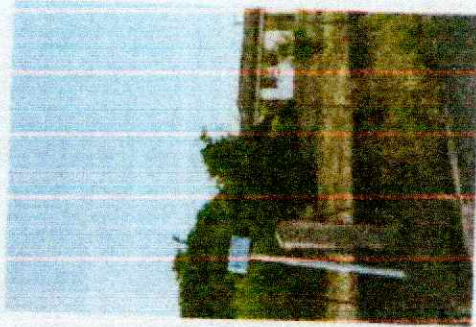
Il y a un an et demi, un panneau « A vendre » a été apposé sur une maison avec un joli terrain situé au croisement de la rue des Gâtineaux et de l'avenue de la Placette. C'est quand la maison a été notée comme « Vendue » que les riverains ont commencé à s'interroger et à se renseigner un peu plus sur le Plan Local d'Urbanisme qui en est à sa phase finale d'élaboration et d'approbation. L'un des riverains a contacté Eve Ribes, l'adjointe à l'urbanisme, qui lui a indiqué qu'il y avait un avant-projet en réflexion à Domofrance pour 22 logements et 30 places de parking. Du côté des habitants, les interrogations sont nombreuses à la fois par rapport au nombre d'habitations pré-

vues mais aussi au surcroît de circulation routière dans un petit espace ou encore sur le sort réservé aux grands arbres présents dans la propriété. Un groupe d'habitants s'est mobilisé depuis plusieurs semaines pour se renseigner sur les règles d'urbanisme et surveiller les permis de construire jusqu'il y a deux mois pour faire appel, une procédure que les habitants comptent bien utiliser. En parallèle, ils ont épluché les dispositions du nouveau PLU, toutant les Opérations d'Aménagement et de Programmation ainsi que les zones réservées pour de futurs projets de logements sociaux. 7 sur les 12 pré-

vués se situent à St-Pardon. Du côté de la municipalité, l'adjointe explique que « la mairie a été approchée par le bailleur social afin de savoir, grâce à un avant-projet, si l'opération serait faisable. A ce jour, il n'y a pas de dossier déposé en mairie mais quand ce sera le cas, nous serons très attentifs à la préservation des grands arbres. Les services de l'Etat ont produit une cartographie avec des emplacements réservés avec le pourcentage des logements sociaux envisagé tout en conservant une mixité sociale sur la totalité de la parcelle. C'est cette cartographie que nous avons reprise dans le nouveau PLU. Mais pour ces emplacements réservés, la servitude s'applique seulement si c'est vendu comme terrain à bâtir. Les parcelles peuvent très bien rester en l'état

avec les bâtiments existants ». Face à l'inquiétude des riverains, l'adjointe insiste sur la vigilance de la mairie : « On sera attentif à ce qui sera fait sur ce terrain et dans le parc. Si le dossier se fait, il sera présenté par le bailleur au conseil de quartier de St-Pardon ». En attendant, les Vayrais peuvent aller consulter le PLU en mairie ou à la Calh (42 rue Jules Ferry à Libourne) et déposer leurs remarques si nécessaire. L'enquête publique se déroule jusqu'au 20 août et le commissaire enquêteur recevra en mairie le jeudi 8 août et le mercredi 14 août de 8h30 à 12h, ainsi que le mardi 20 août de 13h30 à 17h.

Viviane Bourcy



# Vayres. Le projet de nouveau Plan Local d'Urbanisme questionne les habitants

Conseil municipal.

Publié le 26/09/2024 à 10h51, mis à jour le 26/09/2024 à 11h37 - Par Viviane Bourcy *"Le Résistant"*



Le projet de construction de 22 logements à St-Pardon a provoqué l'intérêt et la colère des habitants pour la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Durant l'été, les membres du collectif « Préservons Saint-Pardon » ont sillonné les rues du quartier pour présenter leur pétition aux habitants. Ce sont ainsi 645 signatures qui ont été collectées et remises au commissaire enquêteur jeudi dernier, date officielle de la clôture de l'enquête publique, celle-ci ayant été prolongée. Cette pétition reprend « les demandes, les constats et les questions au sujet du PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui prévoit 500 logements supplémentaires dont 300 logements sociaux ». Parmi les demandes des habitants, on peut notamment citer « la suppression des réserves d'emprises afin de laisser la jouissance de leurs biens aux propriétaires », « l'annulation du projet de construction de nombreux logements et places de parking sur la parcelle de 2 800 m<sup>2</sup> située au croisement de l'avenue de la Placette et de la rue des Gastineaux », « le respect de l'harmonie architecturale et la préservation de la faune et de la flore », « les concentrations de population et les incivilités qui en découlent », « l'inadéquation entre les 500 logements prévus et les équipements existants avec une liste d'attente pour la crèche et le ramassage scolaire, une garderie complète, les écoles et le centre de loisirs saturé, le fonctionnement défectueux de l'assainissement, le dépassement depuis 2020 du plafond de prélèvement pour l'eau potable, une circulation de plus en plus compliquée et des trottoirs le plus souvent impraticables, voire inexistant à certains endroits ». Le collectif souligne qu'« il y avait 4204 habitants à Vayres au dernier recensement de 2021. Au vu des programmes prévus, il nous semble que l'objectif affiché de 5 000 habitants à 10 ans sera vite dépassé ».

Rémi Baudinet, commissaire enquêteur a suivi l'ensemble du dossier, sur la première période d'enquête du 15 juillet au 20 août puis suite à la prolongation jusqu'au 20 septembre. « Une cinquantaine de personnes s'est exprimée par écrit et une trentaine s'est déplacée, ce qui est assez inhabituel. Certaines se sont exprimées selon différents moyens, il faudra donc attendre le décompte final. Les thématiques qui ressortent le plus souvent sont les réserves d'emprises foncières pour des constructions potentielles de logements sociaux, les Opérations d'Aménagement Concerté et les propriétaires de terrains agricoles non constructibles qui souhaiteraient qu'ils le deviennent. Concernant les réserves d'emprises foncières, ce sont des hypothèses de travail, cela ne veut pas dire que les propriétaires vont être expropriés. Mais il y a une inquiétude, voire une panique, qui est légitime et que je comprends. Ces projets ne sont pas considérés comme d'utilité publique. Pour les OAC, c'est un peu différent : ces opérations sont plus probables car plusieurs propriétaires sont vendeurs. Les problématiques sont les mêmes que pour les réserves d'emprise à savoir les infrastructures, la saturation des voies de circulation, les ressources en eau, l'assainissement, etc, mais sur des projets plus grands. Par ailleurs, le PLU intercommunal arrive bientôt et entraînera peut-être des changements, notamment concernant la ressource en eau ».

De son côté, Ève Ribes, adjointe au maire à l'urbanisme, explique que « vu l'émotion et les remous provoqués par le projet de construction à St-Pardon, le maire a précisé au lotisseur que ce projet posait problème au voisinage et qu'il ne se ferait donc pas en l'état. Mais la population doit être consciente qu'un autre projet verra le jour à un moment ou un autre. Les orientations inscrites dans le PLU ne valent pas projet : ce sont des orientations pour le cas où il y aurait un projet un jour. Il nous faut trouver le bon compromis entre les contraintes municipales et les obligations imposées par l'État notamment dans le cadre de la loi SRU. Nous avons actuellement un peu moins de 300 logements sociaux de retard au 1er janvier mais l'État nous a mis dans une belle impasse d'autant que les programmes de construction qui avaient été actés sont pour certains à l'arrêt ». L'objectif affiché lors de la révision de ce PLU est de limiter la population à 5 000 habitants à 10 ans ce que le collectif de Saint-Pardon ne pense pas réalisable. Mais pour l'adjointe, « on tiendra les chiffres si on respecte les petites typologies avec des T3 maximum ».

Suite à l'arrêt de la consultation, le commissaire enquêteur a une semaine pour rédiger son procès-verbal, puis la mairie a deux semaines pour répondre ainsi qu'une semaine supplémentaire pour finaliser. Le conseil municipal se réunira ensuite pour entériner le projet final de PLU.

Contact du collectif : [preservonssaintpardon@gmail.com](mailto:preservonssaintpardon@gmail.com)

## ANNEXE E

### Certificats d'affichage

- Arrêté n° 2024-426
- Arrêté n° 2024- 557



Vayres le 18 Juillet 2024

44 Avenue de Libourne 33870 VAYRES

Téléphone : 05.57.55.25.55

Télécopie : 05.57.55.25.56

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Monsieur le Maire de la commune de Vayres 33 870, certifie que l'arrêté N°2024-426 prescrivant l'enquête publique

« Du projet de révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de  
VAYRES »

a été affiché à l'emplacement habituellement réservé durant 30 jours à compter du 18  
Juillet 2024.

Fait à Vayres  
Le 18 Juillet 2024

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Objet : affichage de l’arrêté n° 2024-557 de prolongation de l’enquête publique relative à la révision générale du Plan Local d’Urbanisme de la commune de Vayres

Je soussigné Jacques LEGRAND, Vice-Président de la Communauté d’Agglomération du Libournais, certifie qu’il a été procédé à l’affichage à la Communauté d’Agglomération du Libournais, aux endroits habituels, depuis le 13 aout 2024 et pour une durée minimum d’un mois, de l’arrêté du président de la Cali n° 2024-557 de prolongation de l’enquête publique relative à la révision générale du Plan Local d’Urbanisme de la commune de Vayres.

Fait à Libourne le 15 septembre 2024

Le 1er Vice-Président délégué au développement  
touristique et à l’urbanisme

Jacques LEGRAND

## ANNEXE F

Communiqué du maire de Vayres « Révision du PLU de Vayres » en date du  
25.09. 2024



## COMMUNIQUE DE MONSIEUR LE MAIRE

### REVISION DU PLU DE VAYRES

Madame, Monsieur,

Durant l'enquête publique relative au projet de révision du **Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vayres**, de nombreuses remarques et observations ont été enregistrées. Je comprends tout à fait que certaines informations contenues dans ce projet aient pu susciter l'émoi chez certains d'entre vous, notamment au vu de la terminologie employée pour identifier d'éventuels secteurs susceptibles de recevoir à terme la création de logements locatifs sociaux et je tenais par le présent communiqué, à vous apporter quelques éclaircissements.

**Vayres est soumise à l'application de l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000**, qui impose aux communes de plus de 3 500 habitants appartenant à des agglomérations de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants, de disposer de 25 % de logements sociaux au sein du parc des résidences principales.

La commune de Vayres ne disposant pas de suffisamment de logements sociaux au regard du taux applicable, elle est donc ciblée comme déficitaire. Tous les trois ans, le préfet notifie à chaque commune déficitaire un objectif de rattrapage dans ce domaine et la commune est alors redevable d'un prélèvement annuel opéré sur son budget de fonctionnement. En fonction des résultats, des sanctions peuvent être prises envers les communes qui n'ont pas respecté leurs objectifs et font l'objet d'un « constat de carence » qui se traduit, entre autres, par une majoration du prélèvement financier et le cas échéant, par un transfert systématique du droit de préemption urbain (DPU) à l'État lorsque l'aliénation porte sur un terrain, bâti ou non bâti, affecté au logement.

Ces exigences ont dû être prises en compte dans la révision du PLU (qui, rappelons-le est une obligation imposée par l'Etat), en affichant certains secteurs de la commune susceptibles d'accueillir de futurs logements sur la carte de zonage, en cas de vente de terrains bâtis ou non bâtis par les propriétaires. **Il n'est donc, en aucun cas, question d'expropriation, ni d'empêcher des ventes intrafamiliales (successions, donations...)** et comme je m'y étais engagé, chaque projet présenté à la Municipalité, fera l'objet d'une attention particulière, en liaison avec le vendeur, en tenant compte des contraintes et exigences imposées pour la préservation de l'environnement, des ressources naturelles en eau et en application du futur PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en cours de réalisation au niveau de la CALI. **Les projets présentés à la Municipalité seront, de ce fait, revus en conséquence.**

Le commissaire enquêteur devrait, quant à lui, remettre son rapport vers la mi-octobre. Au vu de ses conclusions, **je reviendrai vers vous afin de vous apporter des éléments concrets sur le devenir de ce projet de révision de PLU.** Des réponses seront également apportées aux différentes personnes ayant émis des observations lors de l'enquête publique. Pour ma part, soyez-en certains, je serai particulièrement attentif au fait de ne léser aucun propriétaire et de faire en sorte que la répartition des obligations qui nous seront imposées, sera faite de la façon la plus harmonieuse possible sur l'ensemble du territoire communal.

De plus, je profite de ce communiqué pour vous informer que des personnes ont fait apparaître ces derniers jours sur les réseaux sociaux, des remarques sur le devenir d'un **projet photovoltaïque** et notamment sur le fait « que le Maire aurait caché ce dossier ». **Sachez que cette observation, à la limite de la diffamation, est totalement fausse.** La Municipalité a été informée de l'avancée de ce projet en même temps que l'ensemble de la population. **Il s'agit d'une affaire strictement privée entre la société H2AIR et le château LE TERTRE**, où la Municipalité n'est en aucun cas partie prenante et fera connaître, le moment venu, son avis sur ce dossier, au même titre que les communes voisines et l'intercommunalité de rattachement (CALI).

En vous souhaitant bonne réception et en espérant avoir pu compléter les informations au sujet de notre PLU en cours et rassurer certains d'entre vous,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma meilleure considération.



Vayres, le 23 Septembre 2024

Jacques LEGRAND  
Maire de Vayres

## ANNEXE G

### Observations du public

- Listes des personnes ayant fait des observations dans le registre d'enquête
- Listes des personnes ayant remis un document au commissaire enquêteur ou à la mairie
- Liste des personnes ayant fait des observations sur le site de la CALi
- Courriers et mails reçus (exemplaire de la CALi uniquement)
- Registre d'enquête (exemplaire de la CALi uniquement)

## Observations consignées sur les registres d'enquête

| Nom                 | Prénom               | Origine  | Date     | Objet                                                   | Sujets abordés / Observations                         |
|---------------------|----------------------|----------|----------|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| BOUTON              | J et N               | Registre |          | Changement de destination                               | Propriétaire : évolution de N en A. Contraintes ?     |
| LABEYRIE            | Christiane           | Registre | 09.09.24 | Changement destination                                  | Vente parcelle demande de A à UA                      |
| CICOT               | Alain                | Registre | 24.07.24 | Changement destination terrain de UC à N                |                                                       |
| RICHARD             | Rémy                 | Registre | 12.09.24 | OAP DEROC                                               | demande d'alignement en vue d'agrandir la surface     |
| BERTHOMIEUX         | Marie-Claire         | Registre | 08.08.24 | OAP EMBEYRES                                            | immeubles à étages en vis-à-vis                       |
| DRILLON             | Pierre               | Registre |          | OAP Embeyres                                            | précisions sur l'OAP                                  |
| PARIEBIE            | Arlette              | Registre | 30.07.24 | OAP Embeyres                                            | habitat dense et à étage                              |
| BENOIT              | Julien               | Registre | 12.09.24 | OAP DEROC                                               | defavorable                                           |
| LE MOAL             | Typhaine             | Registre | 14.08.24 | OAP DEROC                                               | Etude d'impact, moins de logements, pas d'étage       |
| FAUQUEY             | Assumta              | Registre | 12.09.24 | OAP DEROC cession terrain                               | ne vend pas son terrain concerné par l'OAP            |
| BELAY               | Hélène               | Registre | 12.09.24 | OAP NIOTON                                              | Manque d'infrastructures et R+2                       |
| LABEDADE            | Famille              | Registre | 12.09.24 | OAP NIOTON                                              | Ne vend pas la parcelle dont elle est propriétaire    |
| VERDALLE            | Bruno                | Registre | 10.09.24 | OAP NIOTON                                              | Circulation                                           |
| MOUNIC              | Isabelle             | Registre | 17.07.24 | PLU erreur d'attribution                                |                                                       |
| BOUTIER             | M. et Mme            | Registre | 10.09.24 | PLU général                                             | manque d'infrastructures, recrudescence d'incivilités |
| LABAT               | Nicole               | Registre | 29.08.24 | PLU général                                             | équipements insuffisants                              |
| LAVILLE<br>BERTRAND | Christelle<br>Antony | Registre | 08.08.24 | PLU Prolongation enquête                                |                                                       |
| PARRA               | Régis                | Registre |          | PLU Remarque générale sur la densification inappropriée | Mise en cause des élus                                |
| MAZARIN             | M. et Mme            | Registre |          | Saint-Pardon                                            | Cadre de vie, circulation                             |
| BARDOU              | Madame               | Registre | 20.08.24 | Saint-Pardon                                            | réserves d'emprise                                    |
| BOUNNE              | Alex                 | Registre | 17.07.24 | Saint-Pardon                                            | réserve d'emprise                                     |
| BROUARD             |                      | Registre | 30.07.24 | Saint-Pardon                                            | Extension d'un espace boisé classé                    |

|                 |                 |          |          |              |                                                                                                               |
|-----------------|-----------------|----------|----------|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CASSIN          | Béatrice        | Registre | 08.08.24 | Saint-Pardon | Réserve d'emprise pour la création d'un espace public                                                         |
| COPERET         | Hervé           | Registre | 22.07.24 | Saint-Pardon | 7 remarques : Respect PADD, information des propriétaires, choix des réserves d'emprise, trame verte et bleue |
| GARCIA          | Carine          | Registre | 09.09.24 | Saint-Pardon | Infrastructures insuffisantes                                                                                 |
| GARCIA          | Martine         | Registre | 09.09.24 | Saint-Pardon | Infrastructures insuffisantes                                                                                 |
| GARONNEAU MAS   | Madame Emmanuel | Registre | 12.09.24 | Saint-Pardon | nuisance immeubles. Aménagement n°10                                                                          |
| ORIO            | Madame          | Registre |          | Saint-Pardon | Nuisances dûe à la circulation                                                                                |
| PARRA           | Madame          | Registre | 05.08.24 | Saint-Pardon | Réserve d'emprise, pas d'information                                                                          |
| PESSOTTO LAPERE | Severine Andy   | Registre | 12.09.24 | Saint-Pardon | réserves d'emprise                                                                                            |
| REQUIS JOURDAN  | Béatrice Lilian | Registre | 09.08.24 | Saint-Pardon | Densification : Infrastructure inadaptées                                                                     |
| Sans nom        |                 | Registre | 12.08.24 | Saint-Pardon | Défavorable                                                                                                   |
| FELIX           | M. et Mme       | Registre | 03.08.24 | Saint-Pardon | Préservation de la nature, nuisance structure scolaire                                                        |
| PARRA           | Régis           | Registre | 17.07.24 | Saint-Pardon | réserve d'emprise                                                                                             |

## Documents remis au commissaire enquêteur ou déposés en mairie

|                   |                        |           |          |                                                                           |                                                                                                                                                    |
|-------------------|------------------------|-----------|----------|---------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DUPIN             | Jean-Pierre<br>Nadine  | Mairie/CE | 01.08.24 | Changement de destination de la<br>parcelle dont ils sont propriétaires   | Concerne la parcelle AD76 à Saint Pardon<br>demande de maintien en zone 1AU et UB voir correspondance<br>avec mairie                               |
| DILOUDI           | Georges                | Mairie/CE | 11.09.24 | Changement de destination<br>Vente terrain                                | Concerne parcelle AR30 ? Possibilité de vente<br>situés à Durand Bayle                                                                             |
| BATTLE-SIMON      | Philippe               | Mairie/CE | 16.08.24 | Changement de destination bat. Agricoles                                  | déclassement de AU en A                                                                                                                            |
| BOIREAU           | William<br>Pierre      | Mairie/CE | 04.09.24 | Changement de destination de la<br>parcelle dont ils sont propriétaires   | Parcelles AP 95 96 377 à 380 en zone urbanisée et déclassées                                                                                       |
| AYBERT            | Annique                | Mairie/CE | 09.09.24 | Changement de destination de la<br>parcelle dont elle est propriétaire    | bâtiments agricoles route de Pruneyron, réponse de la mairie                                                                                       |
| PEREIRA<br>BRANDA |                        | Mairie/CE | 15.07.24 | Changement de destination de locaux                                       |                                                                                                                                                    |
| GONET             | famille                | Mairie/CE | 30.07.24 | Changement de destination des<br>parcelles dont ils sont propriétaires    | Différente proposition de changement de destination                                                                                                |
| LABELLE           | Pierrette<br>Christian | Mairie/CE | 07.08.24 | Changement de destination des<br>parcelles dont ils sont propriétaires    | Projet agri-voltaïque<br>Reclassement de plusieurs parcelles                                                                                       |
| BROUARD           | Frédic<br>+ collectif  | Mairie/CE | 04.09.24 | <i>Changement de destination d'une<br/>parcelle espace planté protégé</i> | Totalité de la parcelle cadastrée AE 314 en espace planté protégé<br>15 signatures                                                                 |
| BALESPOUEY        | Jean-Luc               | Mairie/CE | 21.08.24 | OAP Embeyres                                                              | nuisance des bâtiments à étages, circulation, dangerosité, bruit<br>continuité entre le port de Vayres et Saint Pardon.<br>Servitude de marchepied |
| HENRI             | Bernadette             | Mairie/CE | 20.08.24 | PLU Accès et points de vue sur la Dordogne                                |                                                                                                                                                    |
| PARRA             | Régis                  | Mairie/CE | 30.07.24 | PLU Demande prolongation enquête                                          |                                                                                                                                                    |
| BOUNNE            | Alex                   | Mairie/CE | 19.07.24 | PLU mise en ligne du dossier<br>pour consultation                         | PPA bilan de concertation n'est pas en ligne                                                                                                       |
| COLLECTIF         |                        | Mairie/CE | 04.08.24 | Saint Pardon Tract                                                        | collectif "préservons Saint Pardon"                                                                                                                |
| LHERMET           | Yves                   | Mairie/CE | 08.08.24 | Saint Pardon                                                              | densification circulation assainissement espaces verts voirie.<br>Propos insultants                                                                |

| PARRA            | Régis                | Mairie/CE | 04.09.24 | Saint Pardon                          | propriétaire d'une réserve d'emprise n'a pas été informé.<br>Obligations du propriétaire ? |
|------------------|----------------------|-----------|----------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| GARONNEAU<br>MAS | Laetitia<br>Emmanuel | Mairie/CE | 06.09.24 | Saint Pardon et réserve d'emprise 10  | Nuisance bâtiments collectif en voisinage.<br>Réserve d'emprise n°10                       |
| BOIREAU          |                      | Mairie/CE | 04.09.24 | Saint-Pardon                          | préserver ilots de verdure                                                                 |
| COLLECTIF        |                      | Mairie/CE | 12.09.24 | Saint-Pardon et PLU 645 signatures    | dossier avec signature remis le dernier jour de l'enquête                                  |
| Riverains        | Rue royale           | Mairie/CE | 06.09.24 | Saint-Pardon Rue royale élargissement | réserve d'emprise n°10 pour élargissement d'un espace public                               |
| COPERET          | Hervé                | Mairie/CE | 24.07.24 | Saint Pardon                          | Dossier complet                                                                            |
|                  |                      |           |          |                                       |                                                                                            |

## Observations consignées sur le site de la CALI

| Nom       | Prénom               | Origine | Date     | Objet                                                                                  | Sujets abordés / Observations                                                                   |
|-----------|----------------------|---------|----------|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CHATELIER | Yohann               | CALI    | 29.07.24 | Changement de destination<br>Densification des espaces boisés                          | Concerne parcelles AD102 AD103 AH45                                                             |
| BRETHES   | Baptiste             | CALI    |          | Changement de destination<br>Division et catégorisation terrain                        | Cadastre 3 5 7 SENAU N en A                                                                     |
| VERGNE    | Jacqueline           | CALI    | 09.08.24 | Changement de destination de la<br>parcelle dont elle est propriétaire                 | Projet immobilier compromis par un changement de destination                                    |
| DELOCHE   | Jean-Luc             | CALI    | 09.08.24 | Changement de destination de la<br>parcelle dont il est propriétaire                   | Parcelle AL 93 en partie "espace vert protégé"<br>incompatible avec assainissements individuels |
| NOEL      | Jean-Philippe        | CALI    | 25.07.24 | Changement de destination de la<br>parcelle dont il est propriétaire                   | Parcelles 255 256 920                                                                           |
| BOIREAU   |                      | CALI    | 11.09.24 | Changement de destination de la<br>parcelle dont ils sont propriétaires                | <b>envoi par avocat</b>                                                                         |
| HARDY     | Terence              | CALI    | 12.08.24 | Changement de destination de la<br>parcelle dont ils sont propriétaires                | Parcelle AV215 Projet d'extension nécessitant extension zone<br>constructible                   |
| DELMONT   | Adrien               | CALI    | 05.08.24 | Changement de destination de parcelle                                                  | Parcelle AZ 0085 entourée par des habitations, demande UA                                       |
| BROUSSE   | Corinne              | CALI    | 17.07.24 | Changement de destination du terrain<br>dont elle est propriétaire                     | Parcelles AD 08 ET AD 12 réserve foncière A vente ?                                             |
| HERAUD    | Edouard              | CALI    | 12.09.24 | Changement de destination Espace<br>planté protégé impactant la<br>propriété familiale | Concerne parcelle AH 163 impactée par des espaces plantés<br>protégés                           |
| JOLIBERT  | Brice                | CALI    | 09.09.24 | idem                                                                                   |                                                                                                 |
| LAVILLE   |                      | CALI    | 12.09.24 | OAP Deroc                                                                              | typologie, préemption, assainissement                                                           |
| BERTRAND  | Christelle<br>Antony | CALI    | 07.09.24 | OAP DEROC                                                                              | Protection faune et flore, inondations, assainissement, trafic rou                              |
| LEMOAL    | Typhaine             | CALI    | 11.08.24 | OAP DEROC                                                                              | étude d'impact, diminution logements sociaux, voirie,                                           |

|                             |                   |      |          |                                                  |  |                                                                                |
|-----------------------------|-------------------|------|----------|--------------------------------------------------|--|--------------------------------------------------------------------------------|
|                             |                   |      |          |                                                  |  | assainissement                                                                 |
| BIYOU                       | Nadia             | CALI | 21.08.24 | OAP Embeyres                                     |  | densification                                                                  |
| BOUTIER                     | Sylvie et Serge   | CALI | 09.08.24 | OAP Embeyres                                     |  | Préservation du cadre de vie + COM                                             |
| BIREAU                      | Emmanuel          | CALI | 12.09.24 | OAP Embeyres                                     |  | densification afflux de population                                             |
| MONAMICQ                    | Nadege            | CALI | 23.08.24 | OAP Embeyres                                     |  | impact sur environnement, typologie,                                           |
| DUARTE<br>LOBOUE            | Eva<br>Christ     | CALI | 12.09.24 | OAP Deroc                                        |  | Typologie Infrastructures circulation                                          |
| BARTHE                      | Christophe        | CALI | 12.09.24 | OAP Nioton                                       |  | Typologie constructions                                                        |
| BELAY                       | Hélène            | CALI | 12.09.24 | OAP Nioton                                       |  | précision sur la typologie des bâtiments                                       |
| BRAULT                      | M. Mme            | CALI | 08.09.24 | OAP NIOTON                                       |  | typologie                                                                      |
| BRAULT                      | M. et Mme         | CALI | 09.09.24 | OAP NIOTON                                       |  | position des bâtiments de France sur OAP                                       |
| DUBOURG                     | Myriam<br>Vincent | CALI | 08.09.24 | OAP NIOTON                                       |  | Infrastructures Qualité de vie                                                 |
| GAGNADOUR                   | July              | CALI | 12.09.24 | OAP Nioton                                       |  | Infrastructures actuelles déjà déficientes, sous dimensionnées                 |
| LABORDE                     | Cedric            | CALI | 09.09.24 | OAP NIOTON                                       |  | circulation                                                                    |
| RUBIO                       | Alain             | CALI | 12.09.24 | OAP Nioton                                       |  | nuisance batiments étages                                                      |
| THOMAS Claudette et<br>Marc |                   | CALI |          | OAP Nioton et Centre Bourg                       |  | trafic routier Limitation à R+1 car impact sur les maisons voisines            |
| VERDALLE                    | Bruno             | CALI |          | OAP Nioton et Centre Bourg                       |  | nuisances sonores et visuelles. Proximité du château                           |
| BOUNNE                      | Alex              | CALI | 05.08.24 | PLU Augmentation de la population                |  |                                                                                |
| PARRA                       | Régis             | CALI | 05.08.24 | PLU Conditions consultation du dossier en mairie |  | conditions de consultation du dossier d'enquête                                |
| BREZILLON MILLET            | Marika            | CALI | 12.09.24 | PLU général circulation                          |  | route parking trottoirs                                                        |
| LASCOUP                     | Karine            | CALI | 10.09.24 | PLU global                                       |  | augmentation de la population, trafic routier , infrastructures assainissement |
| COURIC                      | Patrice           | CALI | 21.08.24 | PLU Mur anti-bruit A89                           |  | nuisance sonore                                                                |
| KERDRAON                    | Tristan           | CALI | 05.08.24 | PLU Parc pour enfants                            |  | parc pour enfants et site de l'ancienne coopérative agricole                   |
| BOUNNE                      | Alex              | CALI | 04.08.24 | PLU Ressource en eau potable                     |  |                                                                                |
| COPERET                     | Hervé             | CALI | 20.07.24 | Saint Pardon                                     |  | IDEM BESSIERE                                                                  |

|            |              |      |          |                                 |                                                                                                  |
|------------|--------------|------|----------|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| COPERET    | Hervé        | CALI | 20.07.24 | Saint Pardon                    | IDEM BESSIERE                                                                                    |
| COPERET    | Hervé        | CALI | 21.07.24 | Saint Pardon                    | IDEM BESSIERE                                                                                    |
| COPERET    | Hervé        | CALI | 21.07.24 | Saint Pardon                    | IDEM BESSIERE                                                                                    |
| COPERET    | Hervé        | CALI | 21.07.24 | Saint Pardon                    | IDEM BESSIERE                                                                                    |
| COPERET    | Hervé        | CALI | 21.07.24 | Saint Pardon                    | IDEM BESSIERE                                                                                    |
| COPERET    | Hervé        | CALI | 21.07.24 | Saint Pardon                    | IDEM BESSIERE                                                                                    |
| DELHUMEAU  | Christophe   | CALI | 09.08.24 | Saint Pardon                    | Infrastructures insuffisantes, dégradation qualité de vie                                        |
| DURBECQ    | Christine    | CALI | 05.08.24 | Saint Pardon                    | Infrastructures Circulation Zones boisées                                                        |
| DURBECQ    | Lionel       | CALI | 05.08.24 | Saint Pardon                    | Mise en application du PLU, choix des réserves d'emprise, manque d'infrastructures               |
| TEXIER     | Chrystelle   | CALI | 09.08.24 | Saint Pardon                    | parcelle AH45 circulation stationnement évacuation des eaux                                      |
| BESSIERE   | Nathalie     | CALI | 12.09.24 | Saint Pardon Respect du PADD    | 5000 habitants en 2035 incompatible avec 500 logements supplémentaires                           |
| BOUNNE     | Alex         | CALI | 14.08.24 | Saint Pardon TRACT              | X                                                                                                |
| CLAMENT    | Yannick      | CALI | 09.09.24 | Saint-Pardon                    | IDEM BESSIERE                                                                                    |
| CLAMENT    | Yannick      | CALI |          | Saint-Pardon                    | IDEM BESSIERE                                                                                    |
| CLAMENT    | Yannick      | CALI |          | Saint-Pardon                    | IDEM BESSIERE                                                                                    |
| CLAMENT    | Yannick      | CALI |          | Saint-Pardon                    | IDEM BESSIERE                                                                                    |
| CLAMENT    | Yannick      | CALI |          | Saint-Pardon                    | IDEM BESSIERE                                                                                    |
| CLAMENT    | Yannick      | CALI |          | Saint-Pardon                    | IDEM BESSIERE                                                                                    |
| CLAMENT    | Yannick      | CALI |          | Saint-Pardon                    | IDEM BESSIERE                                                                                    |
| DELHUMEAU  | Justine      | CALI | 12.08.24 | Saint-Pardon                    | densification. Parcelle AH45 réserve d'emprise 22 logements ?                                    |
| KNIPPEN    |              | CALI | 19.08.24 | Saint-Pardon                    | infrastructures insuffisantes, préservation de la nature                                         |
| RIBEYRE    | Jean-Jacques | CALI | 04.09.24 | Saint-Pardon                    | cheminement le long de la Dordogne à rétablir.<br>Choix des réserves d'emprise. Conserver arbres |
| DE BORTOLI | Francis      | CALI | 22.08.24 | Saint-Pardon réserves d'emprise | Choix des réserves d'emprise, information des propriétaires, diminution emprise au sol au COS    |

|                              |                     |      |          |                                                                                                           |                                                                                                  |
|------------------------------|---------------------|------|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BESSION                      | Nathalie            | CALI | 12.09.24 | Saint Pardon Diagnostic<br>environnemental                                                                | préserver et restaurer la trame verte et bleue<br>réserves d'emprise écrins de biodiversité      |
| BESSION                      | Nathalie            | CALI | 12.09.24 | Saint Pardon Réserves d'emprise                                                                           | réserve d'emprise C et D justification du choix des réserves<br>d'emprise                        |
| BESSION                      | Nathalie            | CALI | 12.09.24 | Saint Pardon Réserves d'emprise                                                                           | C et D non compatible avec PADD                                                                  |
| BESSION                      | Nathalie            | CALI | 12.09.24 | Saint Pardon Respect du PADD                                                                              | Pacifier les voies structurantes du village                                                      |
| BESSION                      | Nathalie            | CALI | 12.09.24 | Saint Pardon Respect du PADD                                                                              | idem avec précision Saint Pardon plusieurs réserves d'emprise<br>sont deservies par le même voie |
| BESSION                      | Nathalie            | CALI | 12.09.24 | Saint Pardon Trame verte et bleue                                                                         | carte à mettre à jour                                                                            |
| BRUCE<br>SUISSE              | Catherine<br>Xavier | CALI | 11.09.24 | Changement de destination<br>Projet photovoltaïque avec Qenergy                                           | compatibilité du projet avec le PLU,<br>concerne ZD69 ZD71 AX63 131 134 136 139                  |
| CHASTEL Hélène et<br>Bernard |                     |      |          | Changement de destination de<br>parcelles dont ils sont propriétaires<br>pour projet chantier d'insertion |                                                                                                  |
| BRANCO DOS SANTOS<br>Gilles  |                     | CALI | 12.09.24 | PLU en général et Le Deroc                                                                                | Concerne parcelle A1131 et ZB122<br><br>Communication / information public                       |